



## CLUB JEUNES - 2023/2024

### I - Extrait RG LICENCES ET GSA

#### ARTICLE 49 - LE CLUB - JEUNES

Le Club Jeunes offre à une Association Sportive Scolaire (**école primaire**, collège ou lycée) une pratique complémentaire de l'activité volley-ball et outdoor dans le cadre de la FFvolley.

**On distingue deux types de clubs jeunes : « Le club jeunes premier degré » et « Le club jeunes second degré ».**

**Les Fédérations Scolaires doivent avoir une convention dûment signée avec la FFvolley, à savoir :**

- L'USEP et L'UGSEL pour l'enseignement du premier degré ;
- L'UNSS et L'UGSEL pour l'enseignement du second degré.

#### >49A – Conditions

Le dispositif Club Jeunes permet d'affilier une Association Sportive Scolaire Section Volley Ball (AS) à la Fédération Française de Volley, à l'aide d'un partenariat entre cette AS et un GSA de proximité.

Les licenciés du Club Jeunes peuvent ainsi bénéficier d'une double appartenance « Fédération Scolaire/FFvolley », leur permettant de participer aux compétitions et aux animations de ces Fédérations.

L'affiliation du « Club Jeunes » est soumise à l'accord du Président de l'Association Sportive Scolaire, à celui du Service Départemental du sport scolaire **concerné** ainsi qu'à celui de la Ligue Régionale de Volley.

La validation de ce Club Jeunes nécessite également l'établissement d'une convention de partenariat entre les deux structures partenaires. Ce document devra préciser :

- Le nom et les coordonnées du correspondant Club Jeunes, qui est l'enseignant en charge de l'Association Sportive Scolaire, qui devra être licencié encadrement extension dirigeant au sein de ce « Club Jeunes »
- Tous les échanges de services entre les deux structures (aide matérielle, conditions d'utilisation des installations, aide aux déplacements, encadrement, etc....).
- L'engagement (ou non) du Club Jeunes dans un championnat de la FFvolley sous réserve de la prise de licences compétition extension volley-ball.

Cette convention de partenariat devra être établie annuellement lors de chaque réaffiliation du Club Jeunes.

Les coûts liés à l'affiliation ou à la réaffiliation et aux licences, seront facturés au GSA partenaire.

## >49B – Procédures d'affiliation d'un club Jeunes à la FFvolley

Le responsable de l'Association Sportive Scolaire complète le formulaire Affiliation à la FFvolley qu'il envoie au service du Sport Scolaire **concerné** de son Département pour accord.

Le formulaire d'affiliation dûment complété et signé sera ensuite transmis à la Ligue Régionale accompagné de la convention de partenariat et du bordereau de demande de licence du « Correspondant Club Jeunes » (Licence encadrement extension Dirigeant).

Après avoir validé ces documents, la Ligue Régionale devra les transmettre à la FFvolley (CFSR) qui, après étude du dossier, procédera à l'enregistrement de l'affiliation.

Le « Correspondant Club Jeunes » recevra ses identifiants pour accéder à son espace Club Jeunes et pourra enregistrer les licences événementielle « découverte-initiation » pour l'ensemble des licenciés volley de l'Association Sportive Scolaire. Une copie des identifiants sera également adressée au correspondant du GSA partenaire.

Si un licencié détenteur d'une licence Évènementielle « découverte-initiation » du « Club Jeunes » souhaite participer aux compétitions départementales, régionales ou nationales avec le GSA partenaire ou avec le club jeunes, il faudra à partir de l'espace club jeunes :

- Saisir la Licence compétition extension volley-ball
- Faire une mise à jour de la licence compétition extension volley-ball en activant son appartenance au GSA partenaire,
- Archiver le formulaire individuel de demande de licence compétition extension volley-ball
- Archiver sur la licence un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du volley, y compris en compétition, si nécessaire
- Archiver une copie de la licence de l'association sportive scolaire qui vaudra pour justificatif d'identité

Une licence compétition extension volley-ball sera délivrée avec la double appartenance « Club Jeunes + GSA partenaire », cette Extension sera comptabilisée également dans les effectifs du GSA partenaire.

Pour le sportif majeur, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du volley, y compris en compétition datant de moins de 3 saisons, sous réserve d'avoir renseigné un « Questionnaire de Santé FFvolley » et attesté que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Volley, y compris en compétition, est nécessaire pour obtenir cette extension

Pour le sportif mineur, pas de certificat médical, sous réserve que le représentant légal ait renseigné un « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » et ait attesté que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley, y compris en compétition, est nécessaire pour obtenir cette extension.

Afin que le GSA partenaire puisse profiter des dotations fédérales en matériel (lors de la création ou la première réaffiliation du « Club Jeunes »), ainsi que des « Unités de Formation Jeunes » (dans le cadre des DAF), un minimum de 12 licences Evènementielle « découverte-initiation » et 1 licence encadrement extension dirigeant (pour le « Correspondant Club Jeunes »), devront être enregistrées dans le Club Jeunes.

#### **>49C – Réaffiliation d'un « Club Jeunes » à la FFvolley**

La procédure dématérialisée de réaffiliation du « Club Jeunes » est effectuée sur le même principe que pour la réaffiliation d'un GSA. Cependant, un exemplaire de la Convention annuelle de partenariat devra être archivé sur la fiche du « Club Jeunes » dans l'espace prévu à cet effet pour obtenir la validation de la Ligue Régionale.

Le « Correspondant Club Jeunes » pourra procéder à la saisie des licences en suivant la même procédure que pour une affiliation et la même réglementation s'applique.

#### **>49D – Changement d'AS Club Jeunes**

**Le licencié club jeunes qui change d'AS club jeunes pourra prendre une licence dans une autre AS club jeunes dans la limite de 4 saisons consécutives.**

#### **>49E – Licence compétition extension volley-ball dans un GSA**

A la sortie du Club Jeunes, le licencié club jeunes pourra rejoindre le GSA de son choix sans mutation.

## II - PACK CREATION GSA CLUB JEUNES

### Tarifs affiliation et réaffiliation

	Tarifs	Dotation pour le GSA partenaire (si minimum de 12 licences évènementielle « découverte-initiation » et 1 licence encadrement extension -Dirigeant)
Affiliation	18 euros	10 Ballons
Réaffiliation	35 Euros	5 Ballons

### Tarifs licences

	« Evènementielle- Initiation »	« Encadrement - Dirigeant »	« Double Appartenance » (= licence compétition extension volley-ball permettant de jouer avec le club partenaire)
Création de licences	Licences offertes	1 licence offerte	Licences offertes
Renouvellement de licences Ou Changement de Club Jeunes	Licences offertes	1 licence offerte	Toutes les licences renouvelées sont facturées 3 euros (1,50 € FFvolley – 1,50 € Ligue)